



UNIVERSITÄTS-
BIBLIOTHEK
PADERBORN

Universitätsbibliothek Paderborn

Observations De L'Academie Française Sur Les Remarques De M. De Vaugelas

Académie Française

La Haye, 1705

368 Rem. L'article indefini ne reçoit jamais après soy le pronom relatif, ou, le pronom relatif ne se rapporte jamais au nom qui n'a que l'article indefini.

[urn:nbn:de:hbz:466:1-52553](https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:hbz:466:1-52553)

fient le petit nombre de pistoles que j'ay gagnées; mais le peu dans cette phrase, le peu d'affection qu'il m'a tesmoigné, ne sçauroit signifier le petit nombre d'affection qu'il m'a tesmoigné. Il le voudroit dire, si le genitif estoit au pluriel, le peu d'occasions que j'ay euës de vous marquer ma reconnoissance, veut dire, le petit nombre d'occasions que j'ay euës. M. de Vaugelas rapporte une seconde phrase, qui n'est point du tout de la nature de la premiere, dans laquelle *que* est relatif, au lieu qu'il ne l'est pas dans celle-cy. *J'ay plus perdu de pistoles en un jour que vous n'en avez gagné en toute vostre vie.* C'est ainsi qu'il faut parler, on ne sçauroit dire que vous n'en avez gagnées.

CCCLXVIII. REMARQUE.

L'article indefini ne reçoit jamais après soy le pronom relatif, ou, Le pronom relatif ne se rapporte jamais au nom qui n'a que l'article indefini.

EXemple, *il a esté blessé d'un coup de fleche, qui estoit empoisonnée.* Ce seroit mal parler, parce que *fleche*, n'est régi que d'un article indefini qui est *de*, & à cause de cela, le pronom relatif *qui*, ne sçauroit se rapporter à *fleche*. Mais s'il y avoit, *il a esté blessé de la fleche,*
qui

qui estoit empoisonnée , alors ce seroit fort bien dit , parce qu'en cet exemple , *fleche* a un article defini , qui est *de la* , auquel le pronom *qui* , en tous les cas & en tous les nombres se rapporte parfaitement bien. A quoy il faut ajouter que le pronom *un* ou *ce* , *cette* , *ces* , & autres semblables avec l'article indefini , valent autant que l'article defini ; comme *il a esté blessé d'une fleche qui estoit empoisonnée* , se dit tout de mesme que *il a esté blessé de la fleche qui* , &c. le pronom *une* , équipolant l'article *la*. Donc suivant cette reigle , qui ne souffre jamais d'exception , on ne peut pas dire *le peu d'affection qu'il m'a tesmoignée* ; parce que *tesmoignée* , & *que* , qui est devant *il* , se rapporteroient necessairement à *affection* , & *tesmoignée* , ne s'y peut rapporter que par la liaison & l'entremise du pronom *que* , lequel ne se peut rapporter à *affection* à cause que ce nom en cet exemple n'a que l'article indefini , à sçavoir *de*. Il faut donc de necessité qu'il se rapporte à ces mots *le peu* , où il y a un nom accompagné d'un article defini. La Remarque suivante fortifiera encore celle-cy.

OBSERVATION.

On a approuvé tout ce qui est dit dans cette Remarque.

CCCLXIX. REMARQUE.

Le pronom relatif ne se peut rapporter à un nom qui n'a point d'article.

Comme nous venons de dire, que le pronom relatif ne se rapporte jamais au nom, qui n'a qu'un article indéfini; de même nous ajoutons, qu'à plus forte raison il ne se rapporte point au nom qui n'a point d'article. On peut exprimer cela d'une façon, qui sera peut-être plus claire, & dire ainsi: Tout nom qui n'a point d'article, ne peut avoir après soy un pronom relatif, qui se rapporte à ce nom là. L'exemple le fera encore mieux entendre, comme si l'on dit, *il a fait cela par avarice, qui est capable de tout*, c'est mal parler, parce qu'*avarice*, n'a point d'article, & ainsi ne se peut aider du pronom relatif, ou pour mieux dire, le pronom relatif ne luy peut estre appliqué ou rapporté, en aucun des six cas, ny en aucun nombre. Il en est de même du mot *dont*,